CITADIA

Département du Morbihan (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Questembert - Planche Bourg

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	26/11/2001	05/12/2005	12/07/2008
Modification n°1			27/06/2011
Modification n°2			09/07/2012
Modification n°3			06/03/2017
Modification n°4			06/10/2025
Modification n°5			15/12/2025
Modification n°6			09/03/2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09/03/2026

Echelle : 1/ 3000ème

Liste des emplacements

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Emprise
01	Voie nouvelle	Commune	15 ml
02	Station d'épuration	Commune	70 752 m²
03	Installations sportives et de loisirs	Commune	30 671 m²
04	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression des PN 408 et 409	Commune	11 946 m²
05	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PN 415	Commune	42 690 m²
05bis	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PN 415 : variante 5	Commune	22 454 m²
07	Accès piéton	Commune	382 m²
08	Equipements publics et logements	Commune	3462 m²
10	Aménagement de la "rocade Ouest"	Commune	93 m²
11	Aménagement de la "rocade Ouest"	Commune	489 m²
12	Aménagement de la "rocade Est"	Commune	459 m²
13	Elargissement de voirie	Commune	334 m²
14	Cheminement piéton	Commune	5 ml
15	Cheminement piéton	Commune	5 ml
16	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
17	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 ml
18	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
19	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
20	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
21	Cheminement piéton	Commune	5 ml
22	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 ml
22bis	Cheminement piéton	Commune	5 ml
23	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
23bis	Cheminement piéton	Commune	5 ml
24	Cheminement piéton	Commune	5 ml
25	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
26	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
27	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
28	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
29	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
30	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 ml
31	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 ml
32	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
33	Cheminement piéton + voirie	Conseil Général	12 ml
33bis	Aménagement cyclable	Conseil Général	8 ml
34	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
36	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
37	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
38	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
39	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
40	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
41	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
42	Aménagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
43	Aménagement cyclable + piéton	Commune	16 ml
44	Cimetière	Commune	55 682 m²
45	Aménagement du carrefour	Commune	9 075 m²
46	Aménagement espace public	Commune	383 m²
47	Equipements publics et logements	Commune	182 m²
48	Equipements publics et logements	Commune	1501 m²

- Zonage PLU
- Espace Boisé Classé (L130.1 du CU)
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Périmètre SEVESO 1200m

Autres espaces et patrimoine bâti à protéger au titre de la Loi Paysage

- Boisements
- Cheminement piéton
- Haie de moyenne, bonne ou très bonne qualité
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Arbre Isolé
- Patrimoine bâti (voir annexe 5.6.)
- Zone humide
- Zone de présomption de prescription archéologique